

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décision du 24 décembre 2012 concernant la recapitalisation de Dexia SA

NOR : *EFIT1243073S*

Par décision du ministre de l'économie et des finances en date du 24 décembre 2012 :

Dès la création du programme 339 «Recapitalisation de Dexia» et son abondement à hauteur de 2 585 000 000 € (deux milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions d'euros), il est décidé de procéder au versement de ce montant au profit du compte d'affectation spéciale «Participations financières de l'Etat» (programme 731), dont le responsable est le commissaire aux participations de l'Etat.

Sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires sur le programme 731 «Opérations en capital intéressant les participations financières de l'Etat», il est décidé de souscrire à l'augmentation de capital de la société Dexia SA soumise au vote de son assemblée générale du 21 décembre 2012 pour un montant de 2 585 000 000 € (deux milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions d'euros) qui sera intégralement libéré au moment de la souscription. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les disponibilités du programme 731 «Opérations en capital intéressant les participations financières de l'Etat», action 01.